



Jusqu'à la Révolution

Le Livre de Raison de Jacques Delarbre, habitant à l'Arbre, commune de Gluiras - Entre 1739 et 1750

Avec quelle surprise avons-nous découvert dans les actes du 2ème colloque de Mémoires d'Ardèche - Temps Présent - Privas 23-24 Mai 1985 - le Livre de raison de Jacques Delarbre - retrouvé chez un antiquaire d'Agen.

Pour nous préparer à célébrer le bicentenaire de la Révolution nous avons demandé à M. Maurice Boule la permission d'en partager des extraits avec les " Gluirassous " et nous le remercions vivement de nous l'avoir accordée.

C'est donc pour nous, comme une lettre qui aurait mis 238 ans à nous parvenir ...

Vivant encore parmi nous : Mademoiselle Aurenche et Monsieur Jacques Aurenche, Mademoiselle Y. Küss, sont à la 7ème et 8ème génération - en ligne directe - descendants de Jacques Delarbre. Nous les remercions également de nous avoir ouvert leur registre familial et leurs souvenirs oraux qui confirment absolument que ce Jacques Delarbre était bien le propriétaire de l'Arbre et le père de cet autre Jacques qui sera le Maire de Gluiras pendant toute la période révolutionnaire et délégué par Gluiras aux Etats de le Sénéchaussée du Bas-Vivarais à Villeneuve de Berg en mars 1789. Il y est mentionné comme " Bourgeois " et porté absent ainsi que Jean Mercier Dumoulin et Jacques Dautheville de Palix.

Trois délégué sur six iront siéger à Villeneuve de Berg : Jean-Pierre Salomon, Jacques Meaih des Plots et Jacques René Vernhes de Roubuols.

1739 - 1750

Pendant la période du "désert", c'est à dire depuis 1685, Révocation de l'Edit de Nantes, les protestants n'ont pas d'état civil. Jacques Delarbre note la naissance de son fils Jacques le 14 avril 1748 sur son livre de raison et sur son registre de famille.

"Le 14 avril 1748 mon espouse s'est accouchée d'un fils qui a été baptisé le 16e dudit mois par Mr Coste. On le presantera part Jacques Delarbre mon père et demoiselle Yzabeau Greinhac ma belle mère. On lui a donné le nom de Jacques. Le Seigneur lui veuille donnér Sa Sainte Bénédiction et lui faire la grace de vivgre en bon crétien amén."

Nous constatons qu'il s'agit d'un baptême clandestin administré par le Pasteur Coste, le parrain étant le grand père paternel de l'enfant et sa marraine sa grand mère maternelle... en secret dans la maison... et peut être de nuit... Par deux fois on lui demande d'être parrain... mais le curé ne le permet pas et voici comment il raconte

" le vendredy 18 octobre 1739 sur le minuit la femme du couzin Broussous Romégoux s'est accouchée heureusement d'une fille laquelle ils m'ont fait la grâce de me donner en bateme avec Marie Romégoux leur fille cadette. Elle a été baptizée le lundy suivant 21° dudit par Monsieur Nicolas Curé... Il n'a pas voulu me recevoir. Le Sr Chabal notaire l'a présentée à ma place on luy a donné le nom de Suzanne. C'est la 7e de ses enfants. Dieu veuille luy donner sa bénédiction et me faire grace de pouvoir l'appeler longtemps ma filleule. "

L'Edit de Tolérance : 1787 ; " Monsieur le Marquis de la Fayette a proposé de supplier Sa Majesté d'accorder l'état civil aux protestants. " L'Edit de Tolérance fut enfin signé en novembre 1787 qui accordait aux non catholiques 4 choses :

- Droit de vivre en France et d'y exercer une profession ou un métier sans être inquiété pour cause de religion.
- Permission de se marier légalement devant les officiers de justice.
- Autorisation de faire constater les naissances devant le juge du lieu.

- Règlement pour la sépulture de ceux qui ne pouvaient être ensevelis selon le rituel catholique romain. "

L'Edit de 1787 - dit Rabaud le Jeune - répandit la joie et la consolation dans toutes les familles des Réformés et leurs assemblées religieuses retentirent d'actions de grâce à Dieu et de bénédictions pour le Roi, ses Ministres et leurs dignes coopérateurs. L'exécution de ce bienfaisant édit suivit de près de sa promulgation et l'on vit bientôt les réformés accourir en foule chez les juges royaux pour faire enregistrer leurs mariages, la naissance de leurs enfants... On vit des vieillards faire enregistrer avec leurs mariages ceux de leurs enfants et de leurs petits enfants. "

Jacques Delarbre auteur du livre de raison meurt en 1774 et sa femme Izabeau Bruston en 1782. Ils n'auront donc pas la joie de connaître cet édit, mais leurs fils Jacques né en 1748, époux de Marie Anne Ranc, pourra donc officiellement déclarer la naissance de leur fille Marie en 1788. Celle-ci épousera Alexandre Clauzel et sera grand-mère de Jean Marie Albin Clauzel dont le buste est érigé sur la place de Gluiras. Mais revenons au livre de Raison écrit entre 1739 et 1750, nous en respectons scrupuleusement le style et l'orthographe.

" Amandes pour les enfants.

Sur la fin du mois de may le Sieur Chabal collecteur a reçu la garnison de 2 soldats pour faire payer les amendes prononcées contre ceux qui ont manqué d'envoyer leurs enfants aux offices et instructions pendant le cours de l'année 1739, se portant à la somme de 5310 livres sur quelques particuliers des parcelles de Lubac, la Rivière, et Saint Martin, les autres parcelles ont été exantées - à raison de 59 livres chaque enfant et comme s'étoit des sommes exorbitantes, les pauvres habitants sont été obligés d'envoyer à Mgr l'Intendant pour en avoir la décharge et pour ce fait nous y avons envoyé Moïze Suchier du lieu de Mours avec un état des raisons de chaque particulier avoit pour être déchargé, une requête et un certificat de pauvreté signé du curé... Mais comme les raisons de la plus grande partie n'étoit pas suffisantes.. on n'a fait les modérer à la somme de 405 livres... il a fallu payer de même que le dépende des soldats, le voyage de l'express et les fournitures à Montpellier ce portant la somme de 90 livres sur tous les cotisés... De mars à octobre 1742 les amendes s'elevent à 3964 livres. Nous les envoyames à Mr Pacotte procureur à Montpellier, lequel a obtenu une modération de 234 livres. Le cousin Rioufol s'en fut à Viviers le 4 Avril payer au Sr Voland receveur de tailles 3048 livres à laquelle a été modéré 774 livres. (...) Malgré tout cela les assemblées étoient fort nombreuses. Le 10 mai 1744 : 4000 personnes en la montagne de Let près de Craux ouy prêchait Mr Peyrot, Mr Cosse en Cluac : aussi nombreuse. Le 14 jour de l'Ascension Mr Coste, Peyrot fit une assemblée près le château de Banas d'environ 3600 âmes, M. Desobas en fit une autre entre St Phelix et le temple d'environ 3000 âmes ou étoient Mrs Monreynaud, Sobeyrant, la Luthière, Colin et plusieurs autres catholiques romains ; Mr Coste dans la paroisse de Dazagne d'environ 4000 âmes. (...)

Prize de Ministre

Le 7 août 1739 sur les 10 heures du soir dans le lieu d'Espinassas, paroisse de Vernoux, fut pris Mr Gabriel Foriel dit Lassagne ministre. Les soldats de Vernoux avec le curé de St Phélix allèrent et étant entrés, ils trouverent la femme de Mr Lassagne dans la maison du dit Espinassas... Ils demanderent s'il n'avoit point de ministre, les autres répondirent que non, et alors le curé dit qu'on mentait et étant près du feu ils entendirent tomber quelque poussière dans la cheminée, alors ils crièrent, le ministre se sauva et étant sortis ils l'aperçurent dessus un arbre... les soldats lui tirèrent 4 ou 5 coups de fusil... Il le laissèrent 2 ou 3 jours à Tournon où le ministre mourut de ses blessures . il fut enterré fort honorablement."

Il note aussi la météo et les difficultés des Paysans :

" La présente année 1740 toute la récolte a été fort tardive, la récolte de bled a été assez bonne quoiqu'on aye eu assez de peine à battre nous avons fini le dernier d'août avec toute la vigilance possible, et au domaine de Chayac les spondeons en avoit une partie de gâté. Entre le 16 et le 24 du mois d'octobre il a gelé d'une telle manière qui a gâté toutes les vignes et raisins même quelques châtaignes, dans des endroits bien exposés. Le fils de Bichier de Chalencou me dit qu'on lui avoit assuré au Puy, que dans la dépendance de cette ville, la gelée y couvrait dix mille charges de vin. Les 2^{ème} et suivants du mois de novembre il a gelé toutes les châtaignes qui n'étoit pas ramassées et comme on ne feizoit que commencer il les a gelées presque partout. Le cousin Romegoux en a pas eu une. Que de gelées, et nous en avons ramassé une douzaine de sacs environ. Et je crois qu'il n'y a pas d'habitant dans toute la parcelle de Lhubac qui en aye tant conservé. Les Grangers d'Autheville en ont pas goûté des leurs et notre bois de la Barre nous n'y avons pas touché une. Eclipse : Le 13 Janvier sur les 8 heures du soir il y a eu une éclipse à la lune qui a duré jusqu'à minuit."

Il est un peu banquier et prête de l'argent. il note ses comptes soigneusement. Mais il travaille aussi la terre.

1741 -" Le 14 jour du mois de Mars étant à Galamuze à charrier du fumier avec notre jument et celle de notre grange d'Autheville, je fus malheureusement blessé de celle d'Autheville à la jambe gauche et ayant toujours négligé cela, croyant qu'il ne seroit rien, je fus pourtant obligé d'avoir recours au Sieur Peyrets apothicaire - chirurgien de la ville du Cheylard pour rétablir ma santé. J'y alay pour cet effet le sixième de décembre et je ne mesuis retiré que le 16 de janvier de la présente année 1741 ou j'ay dépendé quinze ou seize francs que mon père me bailla ou envoya et presque autant d'ailleurs. Et Mr Peyrets a pris pour ses peines, soins et fournitures ou pour m'avoir pensé l'espace de cinq semaines la somme de soixante livres. Et ayant repris je ne fus guéri que sur la fin de may."

Il note soigneusement les décès de sa famille. 2 de ses jeunes frères meurent au collège d'Aubenas, l'un le 19 janvier 1742 et l'autre le 14 avril. Sa sœur Marion meurt après 1 an de mariage le 10 Août 1745, puis sa grand mère le 9 octobre 1747 et sa mère le 20 novembre 1747. C'est lui qui ajoute :

" Dieu nous fasse la grace de les revoir au royaume des Cieux."

Nous remercions vivement Monsieur le Curé Goudard de la confiance qu'il nous a témoignée en nous prêtant 2 cartons d'archives. Nous n'avons pas encore... (peut être en creusant notre sillon...) trouvé de texte datant de la Révolution. Mais nous avons été émus en lisant le bilan de Monsieur le Curé Chanal écrit en 1877 quand il quitte la paroisse de Gluiras où il était arrivé en 1854 :

" En demandant respectueusement à mes honorables successeurs la permission de leur dire combien laborieux a été le ministère. Je ne poursuis point une pensée de pure satisfaction, mon honneur serait seulement de provoquer leur indulgence et d'obtenir un peu de part dans leurs excellentes prières. Oh oui, poignantes furent mes angoisses le jour de mon entrée dans la paroisse - l'église était très pauvre et peu régulière. Il n'y avait pas de cure et notre seule école mixte pour les 2 sexes ne comptait qu'un très petit nombre d'élèves et était installée dans un local peu convenable et trop éloignée de l'église. Pour comble de malheur le dimanche, les offices étaient peu fréquentés et les jours fériés c'est une vieille femme qui servait la messe ".

Pendant tout le 19^{ème} siècle, il y a une âpre rivalité entre les écoles privées et les écoles publiques dans nos Bouttières... Mais avant Jules Ferry, et depuis la loi Guizot en juin 1866 les écoles fleurissent dans nos hameaux alors très peuplés. En Ardèche, il y a une floraison de vocations d'enseignantes : les sœurs de Saint Joseph, le couvent de la mère Lagardette au Cheylard, la communauté de Vesseaux et celles des Vans, les sœurs de la Présentation de Marie mère de Rivier, les sœurs Notre Dame à Tournon, les Ursulines de Sainte Marie, et les Dames du Sacré Coeur à Annonay. Sous l'impulsion d'un jeune vicaire de la Loire : P. Marcellin Champagnat, un nouvel institut religieux se fonde : les frères maristes en 1836. Ils sont 171 dirigeant 34 écoles. Les frères de la doctrine Chrétienne de J .B. de la Salle dirigent une dizaine d'établissements en Vivarais.